

**ELECTION - RENOUELEMENT PARTIEL DES PERSONNELS AU CONSEIL DE L'UFR
SPSE**

DATE : jeudi 18 janvier 2018

COLLEGE PERSONNELS BIATSS

Vu le Code de l'Education et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RÉSULTATS

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 19

2 - Nombre de votants : 14

3 - Nombre de suffrages : 13

- Bulletins blancs et nuls : 1

- Suffrages exprimés : 13

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

TOTAL DES VOIX OBTENUES PAR LES LISTES EN PRESENCE	=	13	=	13
NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR		1		

Considérant le quotient électoral,

Considérant que Madame AGBEVENOU Célestine Shana a obtenu 13 voix,

EST ÉLUE : Madame AGBEVENOU Célestine Shana

La nouvelle élue prend ses fonctions pour une durée de cinq ans à partir du 29 janvier 2018.



Fait à Nanterre, le 19 janvier 2018

Le Président de l'Université

Jean-François BALAUDÉ